

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 décembre 2011**  
~~~~~

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE :
DE LA TRADITION À LA MODERNITÉ
DEMANDE DE FINANCEMENTS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 décembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO, Mme Catherine JOSIEN -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Mme Nicole CLAVERIE suppléant de M. Jean Pierre VANLUGGENE, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations : M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET

Excusés : M. Maurice DEJEAN, M. Eric CORBEAU, M. Pascal DELIEUZE

Absents : M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Jean-Pierre BOUDES

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 38	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 20 décembre 2010 par laquelle le conseil communautaire a voté la prise de compétence du service public de l'enseignement musical,

Vu que depuis le 1^{er} septembre 2011, l'Ecole de musique de la vallée de l'Hérault fait partie des services de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Vu qu'un programme pluriannuel d'acquisition de matériel et d'instruments de musique est ainsi proposé sur 3 ans,

Considérant que pour l'année 2012, l'accent serait mis sur l'équipement de la classe de percussions, avec l'acquisition d'un parc matériel dédié aux instruments de l'orchestre, à travers les claviers, les peaux, les idiophones, les bois et les accessoires,

Considérant que le montant de cette opération est estimé à 16 899,16 € HT et peut faire l'objet de subventions auprès de différents financeurs, notamment la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,



**Plan de financement prévisionnel
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
Acquisition de matériel et d'instruments de musique**

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Acquisition matériel et instruments	16 899,16 €	100 %	Conseil Régional Languedoc-Roussillon	8 500,00 €	50%
			Conseil général de l'Hérault	5 000,00 €	30%
			PART FINANCEURS	13 500,00 €	80%
			PART CCVH	3 399,16 €	20%
TOTAL HT	16 899,16 €	100%	TOTAL HT	16 899,16 €	100%
TOTAL TTC	20 211,40 €		TOTAL TTC	20 211,40 €	

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc-Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- D'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 562 le
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

